



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juin 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 11 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par l'Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant permanent de la Belgique, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, à l'occasion de la visioconférence tenue le mardi 9 juin 2020, au titre de la situation en Somalie. Le représentant de la Somalie a également fait une déclaration.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte de l'exposé et de la déclaration sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Nicolas **de Rivière**



Annexe I**Exposé de M. Marc Pecsteen de Buytsverve, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie**

Conformément à l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), j'ai l'honneur de faire un exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, pour la période allant du 28 février 2020 au 9 juin 2020.

Au cours de la période à l'examen, le Comité a tenu des consultations informelles par visioconférence privée à deux reprises. Le 29 avril, il a entendu un exposé du Service de la lutte antimines de l'ONU, auquel ont également participé des représentants du Gouvernement fédéral somalien et du Groupe d'experts. Le 27 mai, il a entendu un exposé de la Coordinatrice du Groupe d'experts sur le bilan à mi-parcours du Groupe, et ses membres ont eu un premier échange de vues sur les recommandations contenues dans celui-ci. Outre la présentation de son bilan à mi-parcours, depuis mon dernier exposé, le Groupe d'experts a présenté deux mises à jour mensuelles au Comité.

Lors des consultations informelles tenues le 29 avril et par l'intermédiaire de documents qu'il a communiqués au Comité, le Service de la lutte antimines a informé le Comité, entre autres, des tendances en matière d'utilisation d'engins explosifs improvisés en Somalie, et a présenté des recommandations pour mettre en œuvre l'interdiction récente des composants de ce type d'engins. En ce qui concerne l'utilisation accrue d'explosifs artisanaux par les Chabab depuis 2018, le Service a estimé que les efforts constants de déminage et de neutralisation des restes explosifs de guerre menés dans toute la Somalie semblaient avoir réduit l'accès des Chabab aux explosifs militaires et entraîné le recul de l'utilisation de ce type d'explosifs. Si les produits chimiques actuellement utilisés par les Chabab pour produire des explosifs artisanaux venaient à se raréfier, le groupe se tournerait vers d'autres sources de matières explosives ou de précurseurs, éventuellement par le biais de la contrebande.

Le Service de la lutte antimines a encouragé l'adoption d'une stratégie coordonnée visant à contrôler l'approvisionnement en composants d'engins explosifs improvisés par la mise en place d'organismes et d'accords régionaux, et des contributions de donateurs au renforcement de l'Armée nationale somalienne, afin de contrer la menace des engins explosifs improvisés. Le Service a également recommandé de continuer à sensibiliser les États Membres à leurs obligations en vertu du régime de sanctions concernant la Somalie. Auparavant, le Comité avait également chargé le Groupe d'experts de préparer un projet de notice d'aide à l'application pour fournir à tous les États Membres des orientations sur la mise en œuvre de l'interdiction des composants d'engins explosifs improvisés.

Dans la déclaration qu'elle a prononcée à l'occasion des consultations informelles tenues le 27 mai, la Coordinatrice du Groupe d'experts a fait ressortir quatre points essentiels du bilan à mi-parcours du Groupe : la remise à plat des relations avec le Gouvernement fédéral somalien ; la menace posée par les Chabab, en particulier les flux financiers du groupe ; l'interdiction d'exporter du charbon de Somalie ; les possibles conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je tiens à souligner ici que, durant ces consultations informelles, tous les membres du Comité se sont félicités de la reprise de la coopération et de la collaboration entre le Gouvernement fédéral somalien et le Groupe d'experts, et se sont réjouis à la perspective d'un retour de tous les membres du Groupe d'experts en Somalie après la levée des restrictions en matière de voyage liée à la COVID-19.

Le Comité examine actuellement les six recommandations contenues dans le bilan à mi-parcours du Groupe d'experts. D'une manière générale, celles-ci concernent les menaces pour la paix et la sécurité en Somalie, en particulier les capacités militaires et financières des Chabab, l'amélioration de la gestion des armes et des munitions en vue de l'application de l'embargo et les questions de droit international humanitaire, notamment le renforcement de la protection des civils.

Lors d'un précédent exposé (voir S/PV.8735), j'ai fait référence à une lettre d'un État Membre au sujet de problèmes de confidentialité, à laquelle le Comité n'avait pas encore répondu. La réponse à cette lettre a été envoyée au cours de la période couverte par le présent rapport. Durant cette même période, le Comité a également reçu une autre lettre qu'il est en train d'examiner, dans laquelle il est question des travaux du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, qui est devenu par la suite le Groupe d'experts.

Je vais à présent résumer les statistiques relatives aux demandes de dérogation à l'embargo sur les armes et aux notifications connexes. Le Comité a approuvé une demande de dérogation présentée par le Gouvernement fédéral somalien en vertu des paragraphes 10 et 13 de la résolution 2498 (2019). Il a reçu six notifications préalables de livraison du Gouvernement fédéral somalien, en application des dispositions des paragraphes 11 et 13 de ladite résolution, et une notification préalable de livraison de l'État Membre fournisseur, en application des dispositions des paragraphes 11 et 14 de la même résolution. Il a en outre reçu du Gouvernement fédéral somalien deux notifications après livraison, en application des dispositions du paragraphe 16 de la résolution. Pour finir, il a reçu une notification préalable de livraison d'un État Membre fournisseur, en application des dispositions du paragraphe 17 de la résolution.

Enfin, à la suite de la démission d'un membre du Groupe d'experts pour des raisons personnelles et professionnelles, un nouvel expert a été nommé par le Secrétaire général le 29 mai 2020.

Annexe II

Déclaration de M. Abukar Dahir Osman, Représentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis pour commencer de féliciter le Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur Nicolas de Rivière, pour sa conduite des travaux en tant que Président du Conseil de sécurité au cours de ce mois de juin 2020. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier de son exposé le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie.

Je me félicite de l'attachement du Comité aux principes de confidentialité et de responsabilité. Le Gouvernement somalien a pris une première série de mesures importantes pour rétablir les relations avec le Groupe d'experts sur la Somalie, toutefois pour que la confiance soit pleinement rétablie entre le Groupe d'experts et le Gouvernement fédéral somalien, des mesures supplémentaires, y compris des efforts pour résoudre les questions en suspens, sont nécessaires. Parmi les questions non réglées, il y a notamment des problèmes que nous avons déjà soulevés à plusieurs reprises avec le Président et le Comité des sanctions. Nous attendons avec intérêt la nouvelle ligne de conduite qu'envisage de suivre le Groupe d'experts, telle que décrite dans la lettre qui a été adressée au Gouvernement fédéral somalien en novembre 2019.
